

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 19 septembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Gérard SONGY • **CANTENAC :** Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY, Martine VALLIER • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU • **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO.

Absents excusés : Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT, Eric BOUCHER, Philippe DUCAMP, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Bernard FRAICHE, Ludovic LALANDE.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 37 • **Votants :** 37

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

2013-2609-06 Participation de la Communauté de Communes aux frais de gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Décision

Lors de sa réunion du 22 octobre 2004, pour le transfert de la compétence « Jeunesse » à la Communauté de Communes, la Commission Locale d'Évaluation du Transfert de Charges a retenu le coût moyen par habitant, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Charges transférées
ARCINS	2 107
ARSAC	15 041
CANTENAC	8 501
CUSSAC	7 493
LABARDE	4 796
LAMARQUE	6 321
LUDON	18 855
MACAU	14 468
MARGAUX	9 046
PIAN MEDOC (Le)	29 100
SOUSSANS	7 466
TOTAL	123 194

Le nombre d'enfants qui fréquentent les six ALSH a crû depuis cette première évaluation. Il est donc proposé que la Communauté de Communes participe aux frais de gestion des Centres, comme cela a été le cas depuis 2011.

Afin de pouvoir évaluer le montant de cette participation, il a été demandé à chaque Commune d'indiquer en fin d'année civile, le coût de fonctionnement :

- du personnel municipal mis à disposition
 - pour l'entretien des locaux
 - pour la restauration
- des fluides (eau, gaz, électricité) au prorata du temps d'utilisation des locaux par les ALSH

A partir de ces données, un coût moyen par enfant a été calculé. Il sert de base au calcul de la participation de la CdC en appliquant pour chaque centre, le nombre moyen d'enfants l'ayant fréquenté pendant l'année écoulée.

Au vu des éléments fournis par les Communes qui accueillent un ALSH, le coût moyen pour 2012 est évalué à 354 € par enfant. 370 enfants ont fréquenté les centres.

Le tableau ci-dessous reprend le montant de la participation de la Communauté de Communes correspondant :

ALSH de :	ARSAC	CUSSAC	LUDON	MACAU	Le PIAN	SOUSSANS
Participation CdC 354 € x nbre enf/com	29 382 €	18 408 €	23 010 €	22 302 €	27 258 €	10 620 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Décide** de participer aux frais de gestion des ALSH (personnel d'entretien, personnel de restauration, fluides), au prorata du temps d'occupation par les ALSH et de rembourser les sommes aux Communes d'accueil de ces ALSH ;
- ▶ **Décide** de rembourser les sommes aux Communes d'accueil de ces ALSH, comme indiqué ci-dessus.
- ▶ **Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Pour copie conforme
Arsac, le 27 septembre 2013

